



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



APPEL A CANDIDATURES

ELABORATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA ROUTE TOURISTIQUE CACAO

Crédit IDA 78730

AMI N° C-490-PIC3-TOU

Date de lancement : 23 Janvier 2026

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement additionnel de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance cité en objet.
2. La mission du Consultant vise à contribuer au développement touristique de la destination Grand Nord de Madagascar à travers la structuration d'une offre touristique intégrée et durable autour de la filière cacao, valorisant son potentiel agricole, culturel et économique, tout en créant une expérience touristique attractive et compétitive. De manière spécifique, la mission a pour objectifs de (i) mettre à disposition des acteurs publics et privés un outil de planification stratégique pour le développement de la Route touristique Cacao de la vallée de Sambirano ; (ii) identifier et structurer les produits touristiques liés au cacao ; (iii) définir les marchés cibles et le positionnement de l'offre ; et (iv) proposer des mesures d'accompagnement institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre effective de la Route touristique Cacao.
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 6ème édition – Février 2025. Les trois (03) candidats jugés pertinents, après évaluation des dossiers, seront invités pour un entretien.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le consultant recherché doit répondre aux qualifications suivantes :
 - Disposer d'un diplôme de Master 2 ou équivalent en Tourisme, Développement territorial, Economie, Agroéconomie, Marketing territorial ou domaine étroitement connexe ;
 - Disposer d'au minimum dix (10) ans d'expérience en développement touristique, planification stratégique ou développement de filières ;
 - Avoir de l'expérience avérée en mise en tourisme de produits agricoles ou de terroir ;
 - Être pourvue(e) de compétences confirmées dans au moins l'un des domaines suivants : analyse de chaînes de valeur agricoles, structuration de produits touristiques, marketing touristique et territorial ;
 - Bien connaître la destination Nord de Madagascar ;
 - Disposer d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction en français.
7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée du diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **05 Février 2026** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg
8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante : AMI N° C-490-PIC3-TOU « **PLAN DE DEVELOPPEMENT ROUTE TOURISTIQUE CACAO** »

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 23 Janvier 2026
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance